

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

Séance du 3 février 2022

Date de convocation 25 janvier 2022	Nombre de Conseillers :	En exercice :	15
		Présents :	13
		Votants :	13

Date d'affichage
25 janvier 2022

OBJET : PAIEMENT DU QUART DES DEPENSES AVANT VOTE DU BUDGET 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

Présents : **Mmes** Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Françoise CLASTRE, Isabelle BRUN, Sarah LACAVE-PISTAA **MM.** Jean PIAT, Olivier MICHON, Yannick BIELLE, Michel CERVINO, Sébastien LACAVE-PISTAA, Jérôme SANCHEZ, Xavier PIAT.

Absents-excuses : Mme Aziliz LE CAM ; M. Jean-Marc MAZOU.

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit **63 571 euros**. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face, en début d'année, à **de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget**.

*Mme le Maire expose à l'assemblée que des dépenses d'investissement sont nécessaires et ne peuvent attendre le vote du budget 2022, il s'agit de **travaux de mise en place de garde-corps sur le pont Bengueres pour un montant prévisionnel de 2 066 € HT, des travaux de voirie pour un montant prévisionnel de 5 000 €, un groupe électrogène et un poste à souder pour un montant prévisionnel de 2 000 € HT, une chaise de bureau pour un montant prévisionnel de 500 € H, des capteurs de CO² pour un montant prévisionnel de 900 € HT***

Mme le Maire précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement qui ne peuvent attendre le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et plus précisément pour les opérations suivantes :

- Compte 2152 : garde-corps du pont Bengueres: 2 066 € HT
- Compte 2158 : groupe électrogène, poste à souder : 2 000 € HT
- Compte 2315 : voirie 5 000 € HT
- Compte 2184 : chaise bureau 500 € HT
- Compte 2188 : capteurs CO² 900 € HT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et
an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Martine RODRIGUEZ

